

# Titre Professionnel CONDUCTEUR(TRICE) D'INSTALLATION ET MACHINES AUTOMATISEES – TP CIMA

## Objectifs, contenu et validation de la formation

Les stagiaires seront capables de préparer une production sur une installation ou sur une machine automatisée, de démarrer, mettre en cadence et arrêter une installation.

Ils effectueront des opérations de contrôle sur des pièces issues de d'une production industrielle.

Ils réaliseront des opérations de maintenance dédiées à la production et au nettoyage des moyens de productions.

Les stagiaires seront en capacité d'effectuer une opération de production sur une installation ou sur une machine automatisée. Ils pourront proposer des améliorations techniques ou organisationnelles dans son secteur de production.

Ils acquerront des connaissances relatives à l'application des règles d'hygiène, de sécurité et de la santé au travail.

Ils seront formés en SST.

Ils seront formés à l'habilitation électrique pour non électricien BO.

La formation permet de valider un Titre PRO de niveau V, délivré par le ministère du travail.

## Le métier

Le (la) conducteur(trice) de ligne ou machine est chargé(e) de la préparation des équipements en fonction du planning de production, de les régler, de veiller à leur bon fonctionnement en quantité et qualité, d'analyser les dysfonctionnements et d'en faire un pré-diagnostic, de dialoguer avec le service maintenance et de faire des propositions d'amélioration.

Ce métier, « TRES RECHERCHE », est un maillon primordial pour la fabrication / conditionnement dans tous les secteurs de production industrielle.

## Rythme de la formation

La formation se réalise dans le cadre de la formation continue en alternance de la manière suivante :

- 450 heures de formation en centre.
- 210 heures de stage en entreprise.

## Recrutement et publics visés

Le recrutement se fait sur dossier et entretien individuel de motivation, complétés d'un test de positionnement si besoin. Chaque session de formation comprend entre 9 à 16 stagiaires.

## Niveau requis

- Etre âgée de 18 ans minimum.
- Avoir une bonne condition physique.
- Avoir une capacité d'adaptation et d'organisation.
- Avoir un niveau scolaire équivalent à la fin de la classe de 3<sup>ème</sup>.
- Avoir été sélectionné après entretien puis tests.



**CENTRE de  
FORMATION  
AREP**  
Toutes professions



Renseignement et modalités de financement ?  
Mr Antoine BATAILLE – Coordinateur  
fpc@st-jo.com - 03 21 99 06 77  
Déclaration d'activité : 31620136562